

## **SYNTHESE**

L'Etat français a souhaité faire procéder, comme le prévoit **l'action 19 du 2<sup>ème</sup> plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles sont situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Le collège Les Garrigues sis 145 avenue du comté de Nice à Montpellier (34) est situé à proximité d'un ancien site industriel recensé dans la base de donnée BASIAS et fait partie de ce fait des sites étudiés dans le cadre de l'étude lancée par le gouvernement. Le site industriel recensé correspond à un centre commercial avec station-service. Le collège jouxte l'emprise de l'ancien centre commercial par le mur de clôture situé au Sud-Ouest (coté logements de fonction).

Le collège, construit en 1975, possède une surface d'environ 12 000 m<sup>2</sup>, comprenant des bâtiments, aire de récréation et plateau de jeux, logements de fonction et espaces verts.

Les différentes recherches menées auprès des services de la Mairie de Montpellier ont permis de déterminer l'emplacement exact de l'ancienne station-service sur l'emprise du centre commercial. Celle-ci a été construite en même temps que le centre commercial en 1983 et a cessé son activité dans les années 90. La station-service était positionnée devant le centre commercial coté Place Jacques Brel, à l'opposé du collège (à environ 75 m au Sud du mur de clôture du Collège). Celle-ci n'est donc pas contiguë à l'emprise du collège.

Etant donné, l'emplacement de l'ETS à plus de 75 m de cette ancienne station-service, et le contexte hydrogéologique local, aucun vecteur de transfert des substances potentiellement présentes au droit du site BASIAS, vers l'ETS n'a été retenu.

Il n'existe donc pas de potentialités d'exposition des populations les plus sensibles fréquentant l'établissement, et nous proposons donc de classer ce site en catégorie « **A : Les sols du site ne posent pas de problème** ».

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**